

Pierrelaye, le 8 février 2021

**À l'attention des familles dont les enfants
fréquentent la restauration municipale**

Mesdames, Messieurs,

En cette période de COVID, les mesures sanitaires sont amenées à évoluer au fur et à mesure du contexte. Ainsi, depuis quelques jours, un nouveau protocole sanitaire est mis en place par le gouvernement concernant les conditions dans lesquelles le temps de restauration scolaire doit s'effectuer.

Il est notamment demandé de respecter scrupuleusement une distanciation de 2 mètres entre chaque table. A ce jour, trois services de table sont organisés dans nos locaux pour permettre le déjeuner de plus de 800 élèves. Les nouvelles conditions d'accueil nous obligeraient à mettre en place un 4^{ème} service, ce qui n'est pas possible. En effet, cela nécessiterait que les élèves déjeunent après 13h30 et terminent leur repas à 14h voire au-delà. Il est rappelé que les élèves doivent regagner les salles de cours à 13h30 !

Il s'avère que tous nos locaux actuels dédiés au temps de restauration n'ont pas la capacité d'accueillir l'ensemble des enfants inscrits à la cantine dans les conditions sanitaires requises. Nous avons examiné avec les services municipaux concernés toutes les possibilités mais aucune n'est envisageable.

Aussi, nous sommes amenés à demander aux familles dont un adulte resterait au domicile d'inscrire leur (s) enfant (s) en restauration que deux jours par semaine, et ce à compter du lundi 1^{er} mars 2021, jour de la reprise des cours après les congés de février. Ainsi, les trois services actuels seront maintenus en respectant les 2 mètres de distanciation par table.

Les parents doivent impérativement indiquer sur le Kiosque famille les jours choisis et surtout veiller à se désinscrire pour les deux jours restants.

L'Accueil de loisirs est à votre disposition pour toute précision, information ou renseignement et joignable au 01 30 37 15 89 (demander Jenifer).

Nous restons également à votre disposition et à votre écoute. Le contexte que nous traversons depuis un an est inédit et la Ville et ses services font leur maximum pour garantir la sécurité des élèves et des personnels encadrant la pause méridienne. Nous espérons que le dispositif que nous devons mettre en place ne sera que provisoire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Claude CAUET
Premier Adjoint au Maire
chargé de la petite enfance et de l'enfance

